

## SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze septembre à 19 h30, le Conseil Municipal de la commune de Brigueil-le-Chantre, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUBISSE, Maire.

Date de la convocation : 8 septembre 2020  
 Date d'affichage de la convocation : 8 septembre 2020  
 Nombre de Conseillers en exercice : 15  
 Nombre de Conseillers présents : 12  
 Nombre de Conseillers représentés : 3

**Présents :** Mmes BRULÉ Christine, KALININE, AUCUIT  
 MM LARBALETTE, DAUBISSE, BOUVIER, ALLARD, AUSANNEAU, BRULÉ Didier, TOUCHARD, VANACKER, BERTHELOM.

**Absents représentés :** Madame BAYEUL Sophie donne pouvoir à Madame BRULÉ Christine.  
 Monsieur TOULOUMET donne pouvoir à Monsieur DAUBISSE.  
 Monsieur MORETTO donne pouvoir à Monsieur ALLARD.

Mme BRULÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Election d'un secrétaire de séance ;*
- Approbation du procès-verbal du 7 Août 2020 ;*
- ✓ *2020\_27 Commission locale d'évaluation des charges transférées, (CLECT) désignation d'un membre ;*
- ✓ *2020\_28 Délibération portant sur le bilan d'activité 2019 de la CCVG*
- ✓ *2020\_29 Délibération portant sur l'octroi de la prime COVID 19 ;*
- ✓ *2020\_30 Délibération portant sur le projet du parc éolien des Grands Buissons sur la commune de Journet ;*
- ✓ *2020\_31 Délibération portant sur le projet bio énergie 123, sur la commune d'Azat le Ris ;*
- ✓ *2020\_32 Enfouissement des réseaux rue de la Couture ;*
- ✓ *2020\_33 Décisions modificatives, commune ;*
- ✓ *2020\_34 Délibération portant sur l'information numérique ;*
- ✓ *2020\_35 Délibération portant sur le site Web de Brigueil-le-Chantre ;*
- ✓ *2020\_36 Délibération portant sur l'aménagement de la zone de stockage des ordures ménagères, carrefour rue de l'Asse et rue du Chantre ;*
- ✓ *2020\_37 Réfection de la passerelle des Vaux.*

Le compte rendu du 7 Août 2020 est approuvé à l'unanimité.



**2020\_27 Commission locale d'évaluation des charges transférées, (CLECT), désignation d'un membre.**

Vu le code Général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 79 du 30 juillet 2020 par laquelle la Communauté de communes Vienne et Gartempe a pris acte de la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Vu la délibération n° 79 du 30 juillet 2020 qui fixe le nombre de membres de cette commission à 55 soit un représentant par commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation du représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après délibération, le Conseil municipal élit Monsieur DAUBISSE Patrick pour représenter la commune à la CLECT de la Communauté de communes Vienne et Gartempe.

**2020\_28 Délibération portant sur le bilan d'activité 2019 de la CCVG.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, (CCVG).

Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2019 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG).

**2020\_29 Délibération portant sur l'octroi de la prime COVID 19.**

Conformément à la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique d'e l'Etat et de la fonction publique territoriale qui ont été particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid19.

Le montant de cette prime est plafonné à 1000 € par agent. Cette prime n'est pas reconductible et ne peut être versée en plusieurs fois.

Considérant le travail effectué pendant cette période pour assurer la continuité du service technique et du service administratif ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, :

- De verser une prime exceptionnelle de 1000 €, pour l'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, et pour l'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, pour le travail réalisé au service technique et au service administratif pendant la période d'urgence sanitaire.

**2020\_30. Délibération portant sur le projet du parc éolien des Grands Buissons sur la commune de Journet.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur le projet du parc éolien des Grands Buissons sur la commune de Journet.

Après délibération, le conseil municipal par vote à main levée donne un avis défavorable par :

14 voix contre

1 voix pour

### 2020\_31. Délibération portant sur le projet bio énergie 123, sur la commune d'Azat le Ris.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit se prononcer sur le projet bio énergie 123, sur la commune d'Azat le Ris.

Après délibération, le conseil municipal par vote à main levée donne un avis favorable par :

12 voix pour  
3 abstentions

### 2020\_32 Enfouissement des réseaux rue de la Couture.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, l'enfouissement des réseaux rue de la Couture : faire une seule tranchée pour l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et réseaux d'eau. Monsieur le Maire propose de reprendre l'étude préalable qui a été effectuée fin 2019, début 2020.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la réalisation de l'enfouissement des réseaux rue de la Couture, à la seule condition qu'ils soient réalisés à l'identique de l'enfouissement réalisé dans le village des Vaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### 2020\_33 Décisions modificatives, commune

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 127 : Frais d'études	3 348,00		
2151 (21) - 131 : Réseaux de voirie	-3 348,00		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

### 2020\_34. Délibération portant sur l'information numérique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'il souhaiterait installer 2 panneaux lumineux d'information, Le 1<sup>er</sup> en Centre Bourg et le 2<sup>ème</sup> aux 4 Routes.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette proposition.

Monsieur Larbalette est chargé de rencontrer 3 entreprises afin d'obtenir des devis.

### 2020\_35. Délibération portant sur le site web de Brigueil-le-Chantre.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il existe dans le canton une Association « Entre Poitou et Brenne ». Cette association regroupe les communes de Thollet, Liglet, Haims, Coulonges et Saint Léomer. Pour adhérer à cette association il faut désigner 2 personnes, Monsieur le Maire et un conseiller. De plus la cotisation annuelle pour cette association est d'environ 2€/habitant.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'association « Entre Poitou et Brenne » ;
- De désigner Monsieur DAUBISSE Patrick et Madame KALININE Evelyne comme délégués ;
- Fixe environ 2€/habitant de la commune pour la cotisation annuelle ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant l'adhésion à cette association.

**2020\_36. Délibération portant sur l'aménagement de la zone de stockage des ordures ménagères, carrefour rue de l'Asse et rue du Chantre.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mettre une barrière en bois pour cacher les poubelles au carrefour de la rue de l'Asse et la rue de la Couture. Il propose également une pancarte français/anglais de rappel aux règles de tri et de propreté de cet emplacement.

Il est aussi prévu l'installation d'un mât avec une caméra afin d'identifier les contrevenants, (Consultation de la CNIL).

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de mettre une barrière en bois pour cacher les poubelles au carrefour de la rue de l'Asse et de la rue de la Couture.
- de mettre une pancarte français/anglais de rappel aux règles de tri et de propreté de cet emplacement.
- l'installation d'un mât avec une caméra afin de surveiller les contrevenants.

Messieurs Dominique Ausanneau et Julien Bouvier sont désignés pour s'occuper des devis et par la suite la réalisation des travaux.

Monsieur BERTHELOM Hervé quitte la séance à 20h30.

**2020\_37 : Réfection de la passerelle des Vaux.**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de faire la réfection de la passerelle des Vaux. Il propose un devis de Marché Bois pour la somme de :

- Marché Bois : 8604,00 € T.T.C

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte le devis de Marché Bois pour la somme de 8604,00 € T.T.C
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant ce dossier et à demander les subventions nécessaires que la commune pourrait percevoir.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h10.